

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrête du

05 JAN. 2023

**portant création et composition du comité social d'administration de l'alimentation du
ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-860 du 7 juin 2022 relatif à certains comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé auprès de la directrice générale de l'alimentation relevant du ministre chargé de l'agriculture un comité social d'administration de l'alimentation ayant compétence pour les services de la direction générale de l'alimentation et pour les services chargés de la mise en œuvre de la politique de l'alimentation, de la santé des plantes et des animaux et du contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directions départementales de la protection des populations.

Il connaît, dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé, des questions communes relatives à la mise en œuvre des politiques de l'alimentation, à la santé des plantes

et des animaux et au contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires intéressant tout ou partie de ces services.

Article 2

La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- la directrice générale de l'alimentation du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant, présidente ;
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentants du personnel (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
FO Agriculture	1. Mme Soizic BLOT, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de l'Ille et Vilaine	1. M. Nicolas TREPIE, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de Paris
	2. M. Philippe CLAVELIN, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn et Garonne	2. M. Stéphane TOUZET, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher
	3. M. Olivier TOURNAY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne Franche-Comté	3. Mme Amélie SCHELL, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est
	4. Mme Catherine HOBENICHE, secrétaire administrative relevant du ministre chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations du Puy de Dôme	4. M. Mathieu GENAIS, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de Vendée
	5. Mme Anne-Marie BOURDELEAU, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de Seine et Marne	5. Mme Marie-Suzanne RANGHEARD, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence Alpes Côte d'Azur

Alliance du Trèfle	6. Mme Pascale LOTTEAU, agente contractuelle, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Dordogne	6. M. François JACQUET, inspecteur de la santé publique vétérinaire, direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France
	7. Mme Sylvie PUPULIN, inspectrice de la santé publique vétérinaire, direction générale de l'alimentation	7. Mme Sophie GARDEL, attachée d'administration de l'Etat, direction générale de l'alimentation
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	8. M. Hervé PARC, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations du Finistère	8. Mme Céline VACHER, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne
	9. Mme Joëlle LEBRETHON-MARY, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations des Cotes d'Armor	9. M. Bernard DI SPIGNO, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations des Bouches du Rhône
CFDT	10. Mme Anne JAMMES, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale de la protection des populations du Rhône	10. M. Sébastien AMANIEU, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de Loire Atlantique
UNSA Fonction Publique	11. Mme Emilie CERISIER, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire	11. M. Carlos ARGANDONA AGUILAR, secrétaire administratif relevant du ministre chargé de l'agriculture, direction générale de l'alimentation

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat des représentants des personnels désignés par l'arrêté du 15 novembre 2022 portant composition de la section spécialisée « Alimentation » du comité technique ministériel, abrogé à cette même date.

Article 4

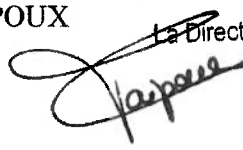
Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **05 JAN. 2023**

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'alimentation,

M. FAIPOUX

 La Directrice Générale de l'Alimentation
Maud FAIPOUX